

Du quatorze Septembre — an mil huit cent soixante-quatre, à deux heures du soirACTE DE DÉCÈS de Joseph, Célestin, Deprad

N° 37

Joseph Célestin
Deprad

le jeudi trois à six heures du matin — décédé
d'aucune — âge de quarante ans, né à La Garde — profession —
département du Var — domicilié à La Garde
fil. de Louis Xavier, Marie Deprad profession de Cultivateur domicilié
à La Garde et de Marceline pauvre veuve
Louis au ten jours dans sa profession domicilié à La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Mussou
âge de quarante huit ans, profession de manœuvre — domicilié à La Garde
qui a dit être allure du défunt — et par Joseph France
— âge de vingt sept ans, profession de propriétaire
domicilié à La Garde — qui a dit être allure du défunt.

Et ont les déclarants, signé
Cyprien, suivant la loi, par moi Guillaume Nitton adjoint délégué par
Mairie de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Du quinze Septembre — an mil huit cent soixante-quatre, à deux heures du matin

N° 38

Dominique Louis
Roux

ACTE DE DÉCÈS de Dominique Louis Roux veuf premier marier
Marie Josephine Bernard et jeune de quatre ans et deux mois et deux jours
le jeudi trois à deux heures du matin — décédé
d'aucune — âge de soixante sept ans né à Agay — profession —
département du Var — domicilié à La Garde
fil. de Jean Louis Roux, veuf propre et deux ans et deux mois et deux jours dans sa profession domicilié à La Garde
et de Marie portant en son nom

Sur la déclaration à moi faite par Antoine Jacques
âge de quarante ans, profession de cultivateur — domicilié à Coubert
qui a dit être allure du défunt — et par Antoine portant
— âge de quarante sept ans, profession de propriétaire
domicilié à La Garde — qui a dit être allure du défunt.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi, par moi Guillaume Nitton adjoint délégué par
Mairie de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Du dix neuf Septembre — an mil huit cent soixante-quatre, à huit heures du matinACTE DE DÉCÈS de François Lion Giraud veuf de clair

N° 39

François Lion
Giraud

usub Teleguin — à deux heures du matin — décédé
le jeudi trois — âge de vingt sept ans, né à La Garde — profession —
le jeudi trois à deux heures du matin — domicilié à La Garde
département du Var —
fil. de Constant Giraud veuf portant en son nom domicilié à La Garde
et de Marie portant en son nom domicilié à La Garde

Néant sans profession domicilié à Coubert

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Mussou
âge de quarante huit ans, profession de manœuvre — domicilié à La Garde
qui a dit être allure du défunt — et par Joseph France
— âge de vingt sept ans, profession de propriétaire
domicilié à La Garde — qui a dit être allure du défunt.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi, par moi Guillaume Nitton adjoint délégué par
Mairie de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Du cinq Octobre — an mil huit cent soixante-quatre, à deux heures du matinACTE DE DÉCÈS de Louis, Clairin Yvain

N° 40

Louis, Clairin
Yvain

le jeudi trois à cinq heures du soir — décédé
d'aucune — âge de vingt sept ans, né à La Garde — profession —
département du Var — domicilié à La Garde
fil. de Jean Baptiste Joseph Yvain veuf portant en son nom domicilié à La Garde
et de Marie portant en son nom domicilié à La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Mussou
âge de quarante huit ans, profession de manœuvre — domicilié à La Garde
qui a dit être allure du défunt — et par Joseph France
— âge de vingt sept ans, profession de propriétaire
domicilié à La Garde — qui a dit être allure du défunt.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi, par moi Guillaume Nitton adjoint délégué par
Mairie de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.